Section Laboratoires

ATTESTATION D'ACCREDITATION

ACCREDITATION CERTIFICATE

N° 1-5765 rév. 14

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :
The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :

FLASHLAB
N° SIREN : 798923660

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17025 : 2017**
Fulfils the requirements of the standard

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :
and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :

MATERIAUX / MATERIAUX BOIS ET DERIVES
MATERIALS / WOOD MATERIALS AND BY-PRODUCTS
ENVIRONNEMENT / AMIANTE
ENVIRONMENT / ASBESTOS

réalisées par / *performed by* :

FLASHLAB - Site d'Illkirch
38 RUE DE L INDUSTRIE
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe
and precisely described in the attached technical appendix

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/IEC 17025 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management adapté (cf. communiqué conjoint ISO-ILAC-IAF en vigueur disponible sur le site internet du Cofrac *www.cofrac.fr*)

Accreditation in accordance with the recognised international standard NF EN ISO/IEC 17025 demonstrates the technical competence of the laboratory for a defined scope and the proper operation in this laboratory of an appropriate management system (see current Joint ISO-ILAC-IAF Communiqué available on Cofrac web site www.cofrac.fr) .

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.
Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *granting date :* **24/09/2024**
Date de fin de validité / *expiry date :* **30/04/2028**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Chimie Environnement,
Pole manager - Chemistry Environment,

DocuSigned by:
Stéphane BOIVIN
EE43BF63613B44C...

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).
The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 1-5765 Rév 13.
This certificate cancels and replaces the certificate N° 1-5765 Rév 13.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.
The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031 www.cofrac.fr

Section Laboratoires

ANNEXE TECHNIQUE

à l'attestation N° 1-5765 rév. 14

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

FLASHLAB - Site d'Illkirch
38 RUE DE L INDUSTRIE
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Dans son unité :

- **Unité Fibres et Poussières - Illkirch**
- **Unité Microbiologie - Illkirch**

Elle porte sur : voir pages suivantes

Unité technique : Unité Fibres et Poussières - Illkirch

L'accréditation porte sur :

# ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais physiques *Mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26)*			
OBJET	**CARACTERISTIQUE**	**PRINCIPE DE LA METHODE**	**REFERENCE DE LA METHODE**
Air intérieur	Détermination de la concentration en fibres d'amiante	Préparation des grilles après calcination (méthode indirecte) Comptage par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META)	NF X 43-050 (2021) *

** Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes dans la portée d'accréditation.*

# ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais physiques *Mesurages des niveaux d'empoussièrement de fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28)*			
OBJET	**CARACTERISTIQUE**	**PRINCIPE DE LA METHODE**	**REFERENCE DE LA METHODE**
Air des lieux de travail	Détermination de la concentration en fibres d'amiante	Préparation des grilles après calcination (méthode indirecte) Comptage par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META)	NF X 43-050 (2021) * NF X 43-269 (2017) *

** Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes dans la portée d'accréditation.*

# ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais physiques *Essais concernant la recherche d'amiante dans l'air (HP ENV)* Détermination de la concentration en fibres d'amiante dans l'air ambiant			
OBJET	**CARACTERISTIQUE**	**PRINCIPE DE LA METHODE**	**REFERENCE DE LA METHODE**
Air ambiant • *Matériaux ou produits manufacturés contenant de l'amiante délibérément ajouté*	Détermination de la concentration en fibres d'amiante	Préparation des grilles après calcination (méthode indirecte) Comptage par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META)	NF X 43-050 (2021) *

** Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes dans la portée d'accréditation.*

# ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais Physiques *Analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante* Détection et identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés *Arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019 relatif aux modalités de réalisation des analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, aux conditions de compétences du personnel et d'accréditation des organismes procédant à ces analyses*			
OBJET	**CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE**	**PRINCIPE DE LA METHODE**	**REFERENCE DE LA METHODE**
Matériaux et produits manufacturés susceptibles de contenir de l'amiante délibérément ajouté : • Plâtres • Cellulose • Ciment / Carbonates • Polymères • Hydrocarbonés	Fibres classées « amiante »	Préparation sans ou avec traitement par calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) ET Préparation par traitement par calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META)	Méthode interne de préparation : R-RAN-MOP-1-4 * HSG 248 - Annexe 2 ET Méthodes internes de préparation : R-RPP-MOP-1-4 * R-RPP-MOP-1-5 * NF X43-050 (parties utiles de la norme)

** Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.*
Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

Unité technique : Unité Microbiologie - Illkirch

L'accréditation porte sur :

MATERIAUX / Matériaux bois et dérivés / Analyses biologiques (Entomologie)			
OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Bois et/ou dérivés cellulosiques	Indices de présence (IPT) de termites *Reticulitermes* sp	Caractérisation par observation macroscopique et microscopique des traces et dégradations dans le support	R-RAN-MOP-2-12
	Indices de présence (IPT) de termites *Kalotermes flavicollis*	Caractérisation par observation macroscopique et microscopique des traces et dégradations dans le support	R-RAN-MOP-2-12
	Reticulitermes sp	Observations macroscopiques et microscopiques en vue d'une identification taxonomique	R-RAN-MOP-2-12
	Kalotermes flavicollis	Observations macroscopiques et microscopiques en vue d'une identification taxonomique	R-RAN-MOP-2-12

Portée FIXE : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

MATERIAUX / Matériaux bois et dérivés / Analyses biologiques *(Mycologie)*			
OBJET	**CARACTERISTIQUE**	**PRINCIPE DE LA METHODE**	**REFERENCE DE LA METHODE**
Bois	*Mérule pleureuse (Serpula lacrymans)*	Identification par observation macroscopique et microscopique directe ou après coloration	R-RAN-MOP-2-11

Portée FIXE : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

[#] *Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur www.cofrac.fr*

Date de prise d'effet : **24/09/2024** Date de fin de validité : **30/04/2028**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 1-5765 Rév. 13.